

Club Alpin Français-Ile de France

5 rue Campagne Première (adresse postale)

12 rue Boissonade (accueil)

75014 Paris

Tél. : 01 42 18 20 00

<http://www.clubalpin-idf.com>

SKI NORDIQUE

SAISON 2009 - 2010

10-F20 - Ski de fond en Val d'Aoste (Italie)

13 - 14 mars 2010

ANIMATEUR :

10-F20 (Ski distance sport) : Emmanuel K.

Vous pouvez prendre contact avec lui via le KiFaiKoi sur le site Internet; pour la définition des niveaux, se reporter au site Internet ou à la brochure NEIGES 2010

RENDEZ-VOUS : vendredi 12 mars à **22h à Denfert Rochereau** devant Montceau Fleurs.

VOYAGE : Transport par autocar-couchettes
Départ le vendredi 12 mars à 22h30 **précises**
Retour lundi 15 mars au matin vers 5h30

PROGRAMME :

Les vallées de Rhêmes et de Cogne sont deux vallées contigües situées dans le parc national du Grand Paradis et dominées par des sommets à 3500m et les glaciers de Goletta et de Lavassey. Vues sur le Mont Blanc. Chamois et bouquetins vous y attendent.

Hébergement à l'hôtel le Belvédère à Gimillan (Cogne) : <http://www.albergobelvedere.net/>

Tel : 00 390165 75 18 12 6

Pensez à apporter le pique-nique du samedi et dimanche midi.

EQUIPEMENT :

Il est conseillé d'avoir son matériel, mais il sera possible d'en louer sur place. Location possible sur place :

Desaimonet à Cogne (prix négocié; coût matériel complet : 6 à 15 €)

ou à Paris : la Haute Route, 33 Bd Henri IV, 75004 Paris (<http://www.lahauteroute.fr/> 01.42.72.38.43)

Equipelement complet de ski de fond : Bonnet, gants, lunettes, coupe-vent, sous-vêtements chauds et petit sac à dos.

PARTICIPATION AUX FRAIS : 170 € pour la demi-pension tout compris (hors redevance et location de matériel)

INSCRIPTION : remplir le bulletin d'inscription depuis l'Espace Membre (<http://www.clubalpin-idf.com/>) sur le site Internet.

INFORMATIONS EN CAS D'ANNULATION

De mauvaises conditions de neige ou un car insuffisamment rempli peuvent nous conduire à annuler une sortie. Il vous sera alors proposé de transférer l'inscription sur une autre sortie dans la limite des places disponibles, ou le remboursement de votre inscription. Toutefois, si les arrhes versées pour la réservation d'un hébergement ne peuvent être totalement récupérées, le CAF IdF se réserve la possibilité d'en retenir une quote-part.